



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **2 décembre 2019 à 19 h 30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La greffière adjointe Stéphanie Russell est également présente.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**

- 4. Finances**
 - 4.1 Amendement à la résolution 19-1105-507 (emprunts temporaires sur des règlements)

- 5. Administration générale**
 - 5.1 Octroi d'un mandat temporaire de transition à la direction générale et au développement économique
 - 5.2 Adoption de la structure organisationnelle du personnel
 - 5.3 Adoption de la nouvelle Politique des cadres
 - 5.4 Embauche du chef de division génie et infrastructures
 - 5.5 Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec l'employé 77
 - 5.6 Demande d'aide financière au Fonds du Pacte rural pour la refonte de la signalisation toponymique de l'ensemble du territoire

- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Remplacement d'une conseillère en environnement (congé de maternité)

- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
 - 7.1 Aide financière au Club de plein air de Saint-Donat

- 8. Travaux publics et Parcs**
 - 8.1 Remplacement de la gratte de déneigement de la chargeuse
 - 8.2 Système de déglçage pour camions 10 roues

- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**

- 10. Divers**
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

1. Ouverture de la séance

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 19-1202-549** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

4. Finances

4.1 Amendement à la résolution 19-1105-507 (emprunts temporaires sur des règlements)

19-1202-550 Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la résolution 19-1105-507 en regard du montant d'emprunt du Règlement 18-1007;

Attendu qu'il y a lieu de corriger la résolution en conséquence;

Attendu le rapport à cet effet par la chef comptable et trésorière;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 19-1105-507 afin que le tableau des règlements se lise plutôt comme suit :

– 17-976	Acquisition d'une salle communautaire.....	495 000 \$
– 17-968	Réfection de divers chemins – Phase 1.....	1 250 000 \$
– 18-992	Poste de pompage – protection incendie.....	138 000 \$
– 17-966	Intercepteur – lac Archambault	212 000 \$
– 18-1007	Stationnement de la boulangerie	100 159 \$
– 19-1030	Réfection réseau routier (parapluie)	1 500 000 \$
– 18-994	Réfection du barrage Baribeau	300 000\$
– 18-995	Réfection du barrage Pimbina	240 000\$

5. Administration générale

5.1 Octroi d'un mandat temporaire de transition à la direction générale et au développement économique

19-1202-551 Attendu que le poste à la direction générale est occupé temporairement par la directrice générale par intérim;

Attendu qu'il y a lieu d'offrir du soutien et que certains dossiers en voie de discussion et d'entente ont été entrepris par le conseiller à la direction générale;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de poursuivre le mandat temporaire d'accompagnement et de soutien pour la direction générale à M. Denis Savard, à titre de conseiller à la direction générale et au développement économique, aux mêmes conditions établies dans le cadre du mandat de directeur général par intérim (référence : résolution 18-09-387) à raison d'un maximum de 180 heures, jusqu'à l'embauche d'un directeur général;
2. d'autoriser le paiement de 270 heures effectuées dans le cadre du mandat précédent, suivant la résolution mentionnée plus haut.

5.2 Adoption de la structure organisationnelle du personnel

19-1202-552 Attendu l'analyse des effectifs en place par le conseil municipal, ayant pour objectif la réalisation de ses projets et de ses mandats;

Attendu la nécessité d'ajuster les rôles et les fonctions de certains postes cadres afin d'assurer une gestion optimale de la Municipalité;

Attendu que la nouvelle structure organisationnelle requiert la modification de trois contrats de travail d'employés cadres ainsi que l'ajout de trois nouveaux postes cadres;

Attendu la recommandation du conseiller à la direction générale et au développement;



À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'approuver la nouvelle structure organisationnelle de la Municipalité;
2. de nommer Stéphanie Russell à titre de directrice générale adjointe – Greffe et Ressources humaines;
3. de nommer Mickaël Tuilier à titre de directeur général adjoint – Développement durable, Informatique et Matières résiduelles;
4. de nommer Tania Maddalena à titre de coordonnatrice en urbanisme et en environnement;
5. de nommer Sébastien Bergeron à titre de contremaître au Service des travaux publics et des parcs (division parcs);
6. de nommer Marie-Pier Bernier à titre de chargée de projet au Service des loisirs de la vie communautaire et des communications (division loisirs, culture et communications);
7. de nommer Anik Jacob à titre de coordonnatrice à la direction générale (gestion contractuelle et réclamations);
8. d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats à intervenir conformément à la Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres.

5.3 Adoption de la nouvelle Politique des cadres

19-1202-553 Attendu que la Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres est échue;

Attendu la nécessité d'actualiser la Politique de façon à établir des conditions de travail qui soient justes et équitables selon le contexte actuel tant pour la Municipalité que pour les employés cadres;

Attendu les négociations intervenues entre les parties ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'adopter la nouvelle Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres en date du 2 décembre 2019;
2. d'abroger les résolutions 11-12-475 et 16-09-324.

5.4 Embauche du chef de division génie et infrastructures

19-1202-554 Attendu le départ prochain de l'ingénieur contractuel de la Municipalité;

Attendu le besoin pour la Municipalité d'embaucher un ingénieur à temps complet afin de réaliser les projets exigeants une expertise professionnelle;

Attendu les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources humaines et greffière adjointe;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de nommer Nicholas Bebnowski-Roy à titre de chef de division génie et infrastructures;
2. d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail en regard à la classe salariale E, point d'ancrage 2, de l'annexe 1 de la Politique générale du traitement et de gestion des employés cadres.

5.5 Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec l'employé 77

19-1202-555 Attendu que l'employé numéro 77 est à l'emploi de la Municipalité depuis le 1^{er} juin 1992;

Attendu que le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4235, et l'employé numéro 77 sont disposés à conclure une entente avec la Municipalité incluant une fin d'emploi administrative effective le 15 octobre 2020;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources humaines et greffière adjointe;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'accepter les dispositions de l'entente intervenue entre les parties relative à l'employé numéro 77;
2. que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cet effet.

5.6 Demande d'aide financière au Fonds du Pacte rural pour la refonte de la signalisation toponymique de l'ensemble du territoire

19-1202-556 Attendu la nécessité de remplacer les enseignes toponymiques désuètes, illisibles et disparates ainsi que les enseignes des différentes associations sur le territoire;

Attendu que pour promouvoir la nouvelle marque déposée *Parc naturel habité* de la Municipalité et son logo, toute la signalisation doit être revue ;

Attendu que la refonte des enseignes toponymiques permettrait également de revoir la dimension de celles-ci et la grosseur des caractères ;

Attendu que pour ce faire, la Municipalité souhaite bénéficier de l'aide financière du Pacte rural dont la gestion est confiée à la MRC Matawinie ;

Attendu que la Municipalité s'engage à payer un minimum de 20 % du coût du projet ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur du Service des travaux publics et des parcs soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la demande de financement pour un montant de 54 358 \$ dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* au fonds du Pacte rural dédié aux projets sur le territoire de la Municipalité dans le cadre du projet de réfection des enseignes toponymiques municipales et des enseignes des différentes associations sur le territoire .



6. Urbanisme et Environnement

6.1 Remplacement d'une conseillère en environnement (congé de maternité)

19-1202-557 Attendu le départ en congé de maternité de la conseillère en environnement;

Attendu le besoin en remplacement pour une période de 12 mois;

Attendu l'appel de candidatures pour ce poste;

Attendu la réception de candidatures et les entrevues effectuées;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de la greffière adjointe et directrice des Ressources humaines;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Marilou Deschênes à titre de conseillère en environnement pour le remplacement du congé de maternité de madame Jennyfer Savignac, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité, pour une période d'un an.

7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

7.1 Aide financière au Club de plein air de Saint-Donat

19-1202-558
Abrogée par
19-1209-604 Attendu l'implication du Club de plein air de Saint-Donat dans le développement de sentiers pour vélo de montagne sur notre territoire;

Attendu l'investissement récent de la Municipalité permettant la réalisation d'une piste de fatbike au parc Nature-Études Louise-Beaudry;

Attendu que la Municipalité désire renouveler son engagement auprès du Club de plein air de Saint-Donat afin d'assurer l'entretien des pistes pendant la saison hivernale;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer une aide financière de 15 000 \$ au Club de plein air de Saint-Donat pour soutenir l'entretien des pistes de vélo de montagne en hiver;
2. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au surplus accumulé non affecté.

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Remplacement de la gratte de déneigement de la chargeuse

19-1202-559 Attendu que l'équipement actuel montre des signes d'usures avancées pour le type de travaux qu'il effectue actuellement;

Attendu que l'équipement pourra être récupéré pour effectuer le déneigement des stationnements municipaux;

Attendu que la nouvelle gratte hydraulique ne nécessitera aucune modification à nos équipements de déneigement;

Attendu qu'une lame mobile doit être ajoutée sur la nouvelle gratte, pour qu'elle soit pleinement opérationnelle;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'achat de la gratte hydraulique au coût de 19 255 \$ plus les taxes applicables aux Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée. et de la lame mobile au coût de 3 880 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise Transport Guy Hamel Inc. Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au surplus accumulé non affecté.

8.2 Système de déglçage pour camions 10 roues

19-1202-560 Attendu la demande de prix effectuée et les soumissions reçues;

Attendu que la soumission retenue respecte les exigences et les besoins du Service;

Attendu que l'achat de cet équipement permettra d'offrir un meilleur service à la population par un entretien plus rapide des infrastructures routières en périodes de gel plus fréquentes en raison des changements climatiques;

Attendu le rapport du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 2 décembre 2019;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre l'achat d'un système de déglçage pour camions 10 roues à l'entreprise Équipements lourds Papineau Inc., au montant 11 612,56 \$ avant toute taxe et il est également résolu que pour ce faire, les fonds nécessaires soient prélevés au surplus non affecté accumulé.

11. Période d'information

12. Période de questions

1. France Chagnon remercie les membres du conseil municipal pour l'aide financière accordée au projet de fatbike.
2. Marie Trudeau demande des précisions quant à cette aide financière.

13. Fermeture de la séance

19-1202-561 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 19 h 58.

Joé Deslauriers
Maire

Stéphanie Russell
greffière adjointe